

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 11 juillet 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

**Un conseil axé sur le logement,
la transition énergétique, la
santé globale et l'innovation**



montpellier
méditerranée
métropole

Ce mardi 11 juillet 2023,
108 affaires sont inscrites
à l'ordre du jour du Conseil
métropolitain.

SOMMAIRE

Mot du Maire de la Ville de Montpellier.....	4
1 - La Métropole lance un plan d'urgence pour le logement : 100 millions d'euros pour 14 mesures	5
2 - Objectif 2050 : une métropole décarbonée.....	8
3 - Requalification du coeur de ville de Montpellier - Création de l'air piétonne "Verdun - Sud Comédie".....	13
4 - Attractivité et rayonnement du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole développe ses coopérations stratégiques en matière de Santé globale et d'innovation	15



Ce Conseil de Métropole est une nouvelle étape dans la création d'une métropole qui protège, avec un plan logement regroupant 14 mesures et 100M€. Ce plan d'urgence a pour ambition de permettre l'accès au logement de tous les habitants de la Métropole et de développer une offre vers les populations modestes et les travailleurs essentiels. Il vise également à moraliser un marché du logement qui, pendant de trop nombreuses années, a laissé se développer spéculation et marchands de sommeil.

Ce fût également l'occasion d'approuver un axe fixé par le PCAET avec le Schéma directeur des Énergies (SDE) qui permettra de planifier la production, la distribution et la consommation des énergies sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette déclinaison opérationnelle du PCAETs fixe les objectifs à l'horizon 2050, en particulier dans le domaine du solaire. .

Enfin la Métropole s'est engagée dans un mouvement de coopération avec les territoires voisins afin mettre en commun les énergies. Ainsi la signature avec Toulouse Métropole d'un pacte de coopération 2023-2026 vise à poursuivre le dialogue entre les deux métropoles au service d'une Région dynamique, durable et plus solidaire.

Dans le cadre de MEDVALLEE, nous avons également engagé plusieurs dialogues avec d'autres intercommunalités pour renforcer l'attractivité du territoire montpelliérain et de son bassin de vie. La Convention de partenariat entre la Métropole et la Communauté d'Agglomération de Paris Saclay s'inscrit dans cette dynamique.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

1 - LA MÉTROPOLE LANCE UN PLAN D'URGENCE POUR LE LOGEMENT : 100 MILLIONS D'EUROS POUR 14 MESURES ACTIVANT TOUS LES LEVIERS ET TOUS LES OPÉRATEURS

► Affaire 1 rapportée par Michaël DELAFOSSE,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Le marché du logement est entré en France dans une crise sévère, que ce soit les ventes à des particuliers en collectif qui reculent de 14 % sur 2022, un net ralentissement du nombre de mises en chantier de logements neufs ou encore la production de logements sociaux très en deçà des objectifs (190 700 logements locatifs sociaux financés sur 2021 et 2022 pour un objectif de 250 000 unités).

Avec l'inflation généralisée, la hausse des loyers et des prix de l'immobilier, **ce sont plus de 12 millions de personnes qui sont fragilisées au niveau national** par rapport au logement et un nombre de demandeurs de logements sociaux ayant atteint un record fin 2022, avec 2 423 000 ménages en attente d'un logement social (+7 % sur un an).

À Montpellier et dans sa Métropole, la crise est particulièrement aigüe :

- La Métropole connaît d'importants besoins en logements avec une dynamique annuelle démographique chiffrée à +1,8% par an ;
- 19% de ménages de la Métropole (et 26% à Montpellier) sous le seuil de pauvreté, contre 14% au niveau national ;
- 75% des locataires du parc privé de la Métropole sont éligibles au logement social ;
- Montpellier Méditerranée Métropole est la 3ème métropole au loyer médian le plus élevé après Paris et Nice.

Montpellier a déjà investi dans de nombreux nouveaux leviers comme la création de 8 000 nouveaux logements neufs sur les deux prochaines années au sein de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), le développement d'une offre en accession abordable pérenne, une régulation du développement des meublés de tourisme, l'encadrement des loyers ou encore le permis de louer à Celleneuve.

Aujourd'hui, la Métropole poursuit ses actions et engage, en partenariat avec ALTEMED, un vaste plan d'urgence de 100 millions d'euros pour débloquer la construction et favoriser le logement pour tous.



14 mesures
proposées



100 M€ mobilisés

14 mesures concrètes en faveur du logement engagées par la Métropole

Accélérer la production de logements sociaux

- Porter le **plafond de la Vente** en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sociale à **2 300 €/m2 soit 28 M€ supplémentaires par an** mobilisables par les bailleurs en faveur de la production d'une offre mixte ;
- **Augmenter la part de logements sociaux** dans les opérations d'aménagement, pour loger les travailleurs essentiels ;
- **Impulser l'acte 2 du Plan Logement d'abord** avec notamment **5M€ pour la production de 11 nouvelles résidences sociales** (pensions de famille, résidence pour jeunes en insertion...) en 5 ans ;
- Maintenir l'ambition d'ACM Habitat de **produire 1 000 logements par an à partir de 2025**, soit 30 M€ de fonds propres mobilisés pour la construction de logements ;
- Soutenir les bailleurs sociaux **en quintuplant les subventions pour le logement social** : 20 M€ en 2023 et 2024 mobilisés par la Métropole contre 2 M€ engagés actuellement ;

Produire des logements en accession abordable pour loger les populations modestes

- **Réserver 50 % de la production neuve de logements à l'accession à la propriété**, avec la mise en place d'un contrôle des prix a posteriori à 5 500 €/m2 maximum ;
- **Augmenter la part des logements abordables à 22% en ZAC** en développant le Bail Réel Solidaire (BRS) : 6M€ mobilisés par l'OFS pour construire 700 logements sur 2023 et 2024 ;
- **Instaurer une aide de 5 000 € pour les ménages les plus modestes**, qui s'engagent dans l'acquisition en BRS, représentant 10 M€ sur 3 ans ;
- **Soutenir les opérations de réhabilitation en BRS** pour développer les projets dans les centres villages et les faubourgs, en mettant en place une aide dédiée avec la mobilisation de 1M € par an par la Métropole ;

Encourager la rénovation des logements existants

- **Doubler l'aide « Plan Climat »** pour financer des travaux de rénovation thermique - **6M€ supplémentaires sur 3 ans**, avec une aide « Plan Climat » portée de 1 300 € à 2 600 € par logement rénové ;

Lutter contre la spéculation pour disposer d'une offre locative adaptée

- Après la validation de l'**encadrement des loyers** à Montpellier par le Conseil d'Etat, accompagner les locataires à faire valoir leur droit en cas de dépassement des loyers de référence ;
- **Étendre le permis de louer** à Figuerolles au 1er octobre 2023, puis à d'autres quartiers de la Ville de Montpellier et de la Métropole ;
- **Développer une offre locative intermédiaire pour loger les travailleurs essentiels** : intensifier le partenariat avec ACM Habitat, conventionner avec la Caisse des dépôts et Action Logement ;
- **Créer une brigade de contrôle** pour réguler les logements meublés touristiques.

Construction de 290 logements locatifs sociaux étudiants dans le cadre du CPER 2021-2027

► Affaire 2 rapportée par Claudine VASSAS-MEJRI,
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à l'Habitat, Logement et Parcours résidentiels

Montpellier Méditerranée Métropole met en œuvre une politique volontariste en faveur du logement étudiant permettant ainsi la production d'une offre locative sociale adaptée aux besoins spécifiques et aux revenus des étudiants.

Ainsi, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, Montpellier Méditerranée Métropole contribue à hauteur de 1 000 000 d'euros au projet de création d'une résidence étudiante porté par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Montpellier.

Cette résidence, conçue par le cabinet d'architecture montpelliérain Emmanuel NEBOUT, prendra place Voie Domitienne à Montpellier et comprendra 290 logements locatifs sociaux étudiants financés en Prêt Locatif Social (PLS).

Au titre de sa compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et aux programmes de recherche, la Métropole met en œuvre des actions cohérentes et inclusives.

2 - OBJECTIF 2050 : UNE MÉTROPOLE DÉCARBONÉE

Le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique, la Métropole s'engage à réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des transports, mais aussi à consommer une énergie décarbonée. En 2019, cette dernière représentait une part de 14,5% des consommations du territoire dont seulement 3,4 % produites localement (5,3% avec les pompes à chaleur). Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial Solidaire (PCAETS), l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 en augmentant le recours aux énergies renouvelables (EnR) produites.

Le PCAETS affiche ainsi un objectif d'EnR locales couvrant 44 % de la consommation énergétique du territoire en 2050, dont 61% issues du photovoltaïque. Le Plan Montpellier Solaire 2050 présente les actions à mener, sur le patrimoine communal et métropolitain, mais surtout pour encourager les initiatives privées et publiques sur les 31 communes. Le but est de parvenir à cette augmentation très conséquente de la production solaire photovoltaïque dont le gisement est issu à 69% d'installations en toitures.

Les 3 grands objectifs du Plan climat

1. Atténuer l'impact du territoire métropolitain sur le climat en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre, majoritairement issues de la combustion d'énergies fossiles pour les transports routiers et le chauffage des bâtiments ;
2. Adapter le territoire métropolitain aux effets du réchauffement climatique, pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités aux risques climatiques (sécheresses, incendies, inondations...);
3. Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques, qui constituent un enjeu de santé publique.

PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE



**AGISSONS
ENSEMBLE**
POUR LE
CLIMAT



Le Schéma Directeur des Energies (SDE) est approuvé

Affaire 11 rapportée par Isabelle TOUZARD

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Energie, Agroécologie et Alimentation

Une feuille de route et une déclinaison opérationnelle du PCAETS

Le Schéma directeur des Énergies (SDE) permet de planifier la production, la distribution et la consommation des énergies sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette déclinaison opérationnelle du PCAETS fixe les objectifs à l'horizon 2050. Le SDE a été présenté aux acteurs au mois de mai dernier. La feuille de route opérationnelle pour atteindre ces objectifs est la suivante :

- Une baisse des consommations énergétiques finales respectivement de -13% et -27% par rapport à 2019 à horizon 2026 et 2030 ;
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre respectivement de -12% et -40% par rapport à 2019 à horizon 2026 et 2030 ;
- Une baisse des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2,5, COVNM, NH3 et SO2) en s'appuyant sur la trajectoire du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) ;
- Une multiplication de la part des énergies renouvelables locales respectivement de x1,4 et x2 par rapport à 2019 à horizon 2026 et 2030 ;
- Atteindre la neutralité carbone par une captation de CO2 équivalente à 240 kTéq CO2 pour équilibrer le bilan à horizon 2050.



Le Plan Montpellier Solaire 2050 est approuvé : un plan ambitieux pour la Métropole à horizon 2050

- ▶ Affaire 12 rapportée par Isabelle TOUZARD
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Energie, Agroécologie et Alimentation

DES OBJECTIFS ECHELONNES SUR 2026 / 2030 / 2050

Avec 2700 heures d'ensoleillement par an, le territoire mise sur le solaire pour parvenir aux objectifs de production d'énergies renouvelables. Cette feuille de route a été présentée aux acteurs de la filière le 7 juin dernier afin de les mobiliser. La Métropole entend jouer un rôle actif dans ce défi énergétique. Elle a déjà équipé une vingtaine de sites sur son patrimoine, ce qui représente une production de 2,5 GWh/an

Photovoltaïque

Concernant le photovoltaïque, avec un point de départ en 2019 à **54 GWh/an**, la trajectoire du PCAET devrait passer par **144 GWh/an en 2026**, **219 GWh/an en 2030** et **1125 GWh/an en 2050**.

	Diagnostic	Scénario Neutralité Carbone		
	2019	2026	2030	2050
Production Photovoltaïque	54 GWh/an	144 GWh/an	219 GWh/an	1 125 GWh/an

Projets nécessaires pour atteindre les objectifs photovoltaïques

Objectifs 2026 =

Produire 90 GWh/an de plus qu'en 2019

En se basant sur 2019 et les évolutions possibles nous proposons la répartition suivante :

Nature de l'installation	%
Toitures < 36 kWc Particuliers	30%
Toitures > 36 kWc Entreprises	20%
Toitures > 36 kWc Bâtiments publics	10%
Ombrières	20%
Centrales au sol	20%

Ceci est un chemin possible parmi d'autres pour atteindre l'objectif

Objectifs 2030 =

Produire 75 GWh/an de plus qu'en 2026

Objectifs 2050 =

Avoir des toitures photovoltaïques sur 1/3 des maisons individuelles

10% des immeubles collectifs

et 20% des bâtiments tertiaires pour atteindre 906 GWh de plus qu'en 2030

Trajectoire photovoltaïque			
	2019 (hypothèses)	2026	2030
	2 500 toitures de maisons individuelles 13 GWh/an	+ 2 800 toitures 22,5 GWh/an	+ 2 800 toitures 23 GWh/an
	dont les toitures de copropriétés	+ 50 4,5 GWh/an	+ 100 11 GWh/an
	35 toitures d'entreprises 7 GWh/an	+ 90 18 GWh/an	+ 30 6 GWh/an
	40 toitures de bâtiments publics 5 GWh/an	+ 75 9 GWh/an	+ 25 3 GWh/an
	35 ombrières de parkings 10 GWh/an	+ 60 18,5 GWh/an	+ 25 10 GWh/an
	3 centrales au sol 19 GWh/an	+ 17,5 GWh/an	+ 20 GWh/an

LE CADASTRE SOLAIRE : UN OUTIL POUR AGIR

Montpellier Méditerranée Métropole a mis en ligne un cadastre solaire pour permettre aux habitants, aux entreprises comme aux collectivités d'identifier le potentiel solaire de la toiture de leur habitation ou de leur bâtiment et ainsi étudier la possibilité de produire de l'électricité avec la pose notamment de panneaux solaires photovoltaïques.

Cet outil gratuit est simple d'utilisation. Chacun peut se rendre sur le site :

<https://montpellier3m.cadastre-solaire.fr/>

Il suffit ensuite de renseigner une adresse ou de cliquer sur un bâtiment puis cliquer sur « Accéder ». Une fois la sélection confirmée, l'outil permet d'estimer la production électrique, l'économie réalisée et le temps de retour sur investissement notamment.

Un partenariat entre la Métropole, la Régie des eaux et BRL pour expérimenter et développer la "REUT"

Affaire 76 rapportée par René REVOL

- ▶ Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Gestion raisonnée, écologique et solidaire de l'eau et de l'assainissement

Une pratique d'économie circulaire au service du territoire

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) vise à recycler les eaux en sortie de station d'épuration pour différents usages : irrigation agricole, espaces verts, usages urbains comme l'hydrocurage, le nettoyage des voiries, mais aussi la lutte contre les incendies.

La réutilisation de l'eau usée traitée est donc l'une des solutions pour répondre au manque de disponibilité de la ressource, afin de réduire l'écart entre l'offre et la demande qui résulte du changement climatique, de l'augmentation de la demande due à l'urbanisation, à la croissance démographique et au développement économique.

Le territoire est en déficit récurrent de près de 23 Mm³/an mais parvient néanmoins à subvenir à ses besoins grâce aux installations mises en place dans les années 1950, qui permettent d'amener les eaux du Rhône en quantité suffisante. Les études de prospective conduites par l'Agence de l'eau apportent une objectivation des effets du changement climatique sur les écoulements du fleuve Rhône : la ressource n'est pas inépuisable même si elle restera relativement abondante.

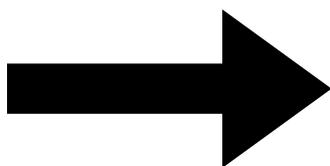
Pour autant, la métropole de Montpellier, la Régie des eaux et BRL conviennent d'agir fortement à deux niveaux :

- Promouvoir les économies d'eau, tant au niveau des réseaux que par des usages plus rationnels de l'eau ;
- Favoriser la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), là où elle présente peu d'impact sur le milieu naturel, c'est-à-dire sur les secteurs à proximité du littoral comme c'est le cas pour le territoire de la Métropole.

Engagé pour 8 ans, ce partenariat entend innover sur les possibilités de transport d'eaux usées traitées ou d'eau brute dans les réseaux de BRL, ou en limitant les contrats d'eau brute là où les eaux usées traitées peuvent satisfaire les besoins de la Métropole.

13

stations
d'épuration des
eaux usées sur
la Métropole



un potentiel de
32 686 819 M³/AN
d'eau recyclable
sur le territoire

Traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux, station d'épuration Les Pradaïes - Murviel-Les-Montpellier © Cécile MARSON



3 - REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE DE MONTPELLIER - CRÉATION DE L'AIRE PIÉTONNE "VERDUN - SUD COMÉDIE"

- ▶ Affaire 21 rapportée par Julie FRÊCHE, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée au transport et aux mobilités actives

Dans le cadre du projet de rénovation du quartier Centre – Aire de Verdun et dans l'amélioration du cadre de vie et des espaces publics, la Ville de Montpellier prévoit une extension de l'aire piétonne du centre-ville en créant une aire piétonne Verdun-Sud Comédie sur le secteur délimité par les voies suivantes :

- La Place de la Comédie ;
- La rue Saint Gilles ;
- L'avenue Henri Frenay ;
- La gare Saint Roch ;
- La rue Jules Ferry ;
- La rue Pagezy ;
- La rue de la République ;
- Le boulevard Victor Hugo.

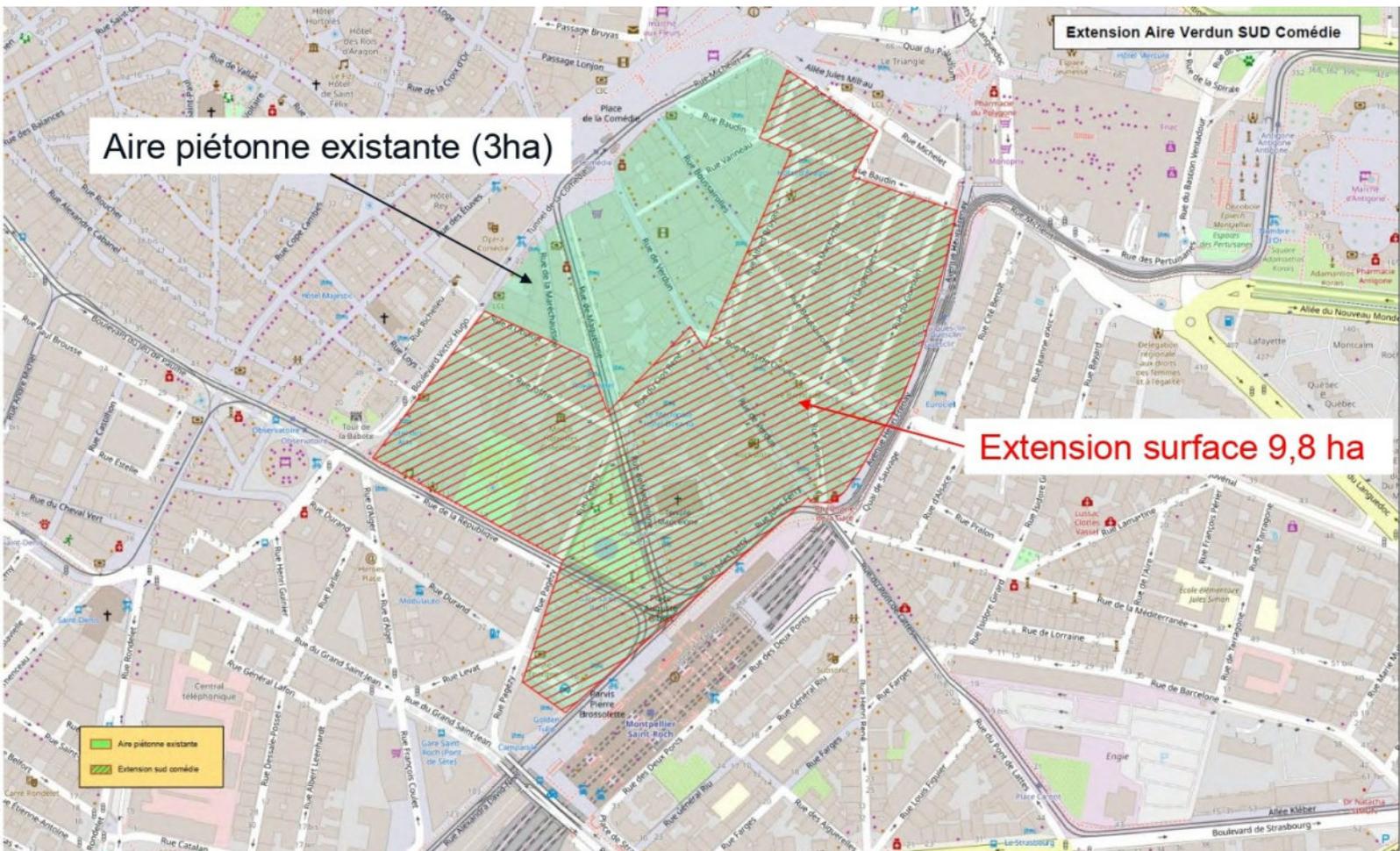
La Ville et Métropole de Montpellier mettent en place un projet de piétonisation du cœur de ville de Montpellier qui vise à le rendre plus agréable, plus convivial, plus attractif et plus dynamique. Cette piétonisation répondra donc aux objectifs suivants :

- A contribuer à l'amélioration du cadre de vie en réduisant les nuisances de la circulation et du stationnement des véhicules dans les voiries inadaptées à leurs contraintes (bruit, pollution, gêne à la circulation des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite, à l'accès rapide des véhicules de secours...);
- A accompagner les aménagements des lignes de tramway afin de favoriser une mobilité douce et d'améliorer le quotidien des riverains et des commerces.

Ce projet d'aire piétonne Sud Comédie s'intègre pleinement dans la stratégie globale d'embellissement et d'extension du cœur de métropole.

Elle se concrétise au travers de grands projets dont les travaux sont déjà engagés tels que : Au Sud du centre-ville avec la réalisation de la Ligne 5 de tramway qui permet une piétonisation de la place Saint-Denis et une requalification complète de l'avenue Clemenceau, les travaux en cours d'embellissement de la place de la Comédie et de l'Esplanade qui créeront de nouveaux liens urbains en direction des Beaux-Arts et d'Antigone, les aménagements à venir sur l'axe Foch Peyrou Arceaux qui prolongeront cette dynamique d'extension de la centralité vers l'Ouest.

Elle s'inscrit en cohérence avec le nouveau plan de circulation mis en œuvre en 2022 consistant à supprimer le trafic de transit en traversée du cœur de métropole et à donner la priorité aux piétons dans l'usage des espaces publics en général et du centre-ville en particulier. C'est dans cette logique qu'est programmée la réalisation d'une galerie cyclable dans le tunnel de la Comédie qui permettra à la fois de faciliter la traversée du centre-ville à vélo et de sécuriser les piétons en surface.



Emprise délimitée : par la place de la Comédie, la rue Saint Gilles, l'avenue Henri Frenay, la Gare Saint Roch, la rue Jules Ferry, la rue Pagezy, la rue de la République et le boulevard Victor Hugo.

4 - ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE, MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE DÉVELOPPE SES COOPÉRATIONS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ GLOBALE ET D'INNOVATION

Signature d'un pacte de coopération entre Toulouse Métropole & Montpellier Méditerranée Métropole

- ▶ Affaire 3 rapportée par Cyril MEUNIER, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué au Tourisme, à l'attractivité et aux Congrès
En présence de François CHOLLET, Vice-président de Toulouse Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole signe avec Toulouse Métropole, un pacte de coopération 2023-2026 qui vise à poursuivre le dialogue entre les deux métropoles au service d'une Région dynamique, durable et plus solidaire.

Ce pacte de coopération s'inscrit dans la continuité des contrats métropolitains de relance et de transition écologique que les deux métropoles ont respectivement signé avec l'État fin 2021 et dans la continuité du volet métropolitain du contrat de plan État-Région 2021-2027.

1 - Pacte de coopération entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole : deux métropoles attractives et résilientes au service de territoires occitans dynamiques, durables et plus solidaires

En effet, ce pacte de coopération vise à **réaffirmer la responsabilité particulière des deux métropoles tant en termes d'entraînement et de rayonnement de l'ensemble régional que de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique**. Il précise également quelques thématiques clés, les **modes et actions de coopération qu'elles entendent développer ou renforcer, en cohérence avec ou en complémentarité de leurs politiques respectives**.

2 - Les 6 thématiques phares du pacte de coopération 2023-2026

Ce pacte de coopération s'articule autour de 6 thématiques phares principales :

1. **La transition écologique et énergétique**
2. **La participation citoyenne**
3. **Le développement économique, l'emploi et l'innovation**
4. **Le tourisme d'affaires**
5. **Le tourisme d'agrément**
6. **Les mobilités**

**Les
6
thématiques
phares du
Pacte
de coopération**

En matière de transition écologique et énergétique

Par ce Pacte de coopération, les deux métropoles conviennent de se rapprocher tant dans le partage des stratégies, méthodes, dispositifs et financements développés que dans la recherche d'expression de positions communes et partagées en appui aux plans, schémas ou directives nationaux ou régionaux.

A titre d'exemples, cette coordination concernera notamment la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), les modalités de déploiement de leurs Zones à Faibles Émissions (ZFE), les objectifs de zéro artificialisation nette, la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable Équilibré du Territoire.

En matière de participation citoyenne

Par ce Pacte de coopération, les deux métropoles échangeront leurs expériences et leurs bonnes pratiques pour une mise en œuvre plus efficace et partagée de l'action publique locale.

A titre d'exemple, cette coordination concernera les dispositifs d'observation et d'actions de la politique de la Ville mais aussi les modalités de contractualisation et de suivi avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

En matière de développement économique, d'emploi et d'innovation

Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole conviennent de :

- **Poursuivre les actions conjointes engagées en termes de promotion internationale** notamment via leur participation commune à de grands événements tels que le MIPIM,
- **Croiser leur feuille de route économiques** pour animer des filières stratégiques régionales,
- **Établir des complémentarités entre les filières d'excellence présentes sur les deux métropoles** et ce, afin de créer une plus importante visibilité nationale et européenne,
- **Progresser ensemble dans la gouvernance métropolitaine des politiques de formation et d'emploi,**
- **Associer à leurs démarches, leurs structures partenaires** et en particulier l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole et la nouvelle agence de développement et des transitions qui vient d'être créée à l'échelle du grand bassin de vie de Montpellier.

En matière de tourisme d'affaires

La gestion actuelle d'une partie de l'offre congrès par des acteurs communs participera à renforcer la coordination et la complémentarité des offres toulousaines et montpelliéraines aux échelles nationales et internationales, à la fois en termes de structuration, de programmation et de promotion.

En matière de tourisme d'agrément

Elles relanceront le travail d'élaboration de parcours touristiques communs portant sur des excellences ou des histoires communes : médecine, sciences et nouvelles technologies, agronomie, valorisation patrimoniale et touristique dans la continuité du canal du Rhône à Sète et du canal du Midi, étapes du chemin de Saint Jacques de Compostelle...

Cette logique de coopération présidera aussi au développement des actions mutuelles de découvertes des territoires métropolitains et de leurs EPCI voisins et partenaires.

Enfin, Toulouse Métropole soutient la candidature de Montpellier au titre de capitale européenne de la Culture 2028 via le développement de coproductions entre les opéras orchestre de Montpellier et Toulouse, la création de coopérations spécifiques dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique, de la lecture publique notamment.

En matière de mobilités

Elles continueront à plaider ensemble pour l'amélioration de la qualité, en durée, en matériel roulant comme en ponctualité et en cadencement, de la liaison ferroviaire actuelle de Montpellier-Toulouse qui reste de la responsabilité de l'État. Enfin, elles seront particulièrement attentives au renforcement de l'offre ferroviaire régionale de desserte interurbaine vers et à partir des métropoles.

Une signature officielle entre les Présidents des deux Métropoles aura lieu à la rentrée.

Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Paris Saclay & Montpellier Méditerranée Métropole

► Affaire 10 rapportée par Michaël DELAFOSSE,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier

Montpellier Méditerranée Métropole - au titre du plan opérationnel MEDVALLÉE - a engagé plusieurs dialogues avec d'autres intercommunalités pour renforcer l'attractivité du territoire montpellierain et de son bassin de vie. La Convention de partenariat entre la Métropole et la Communauté d'Agglomération de Paris Saclay s'inscrit dans cette dynamique.

En effet, puissance et diversité des laboratoires de recherches, du tissu universitaire et des grandes écoles adossés à de grands groupes internationaux de Paris Saclay, originalité et caractère fédérateur de la dynamique MEDVALLÉE fondée à la fois sur l'excellence et la très forte spécialisation de la recherche en environnement, agronomie-agriculture-alimentation, santé sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole sont autant de points communs partagés par les deux territoires en matière de Santé globale.

1 - Les 5 objectifs de la convention de partenariat

Les **5** objectifs de la convention de partenariat

Cette convention de partenariat s'articule autour de 5 objectifs :

- 1. Établir une cartographie des écosystèmes** des deux partenaires sur les trois thématiques santé, agronomie-agriculture-alimentation et environnement,
- 2. Coordonner des démarches d'attractivité et de communication** concernant ces trois domaines d'activité,
- 3. Développer des synergies dans la perspective de réponses communes aux appels à projets européens** en matière de recherche et d'innovation en Santé globale,
- 4. Partager les expériences des deux Conseils de Développement,**
- 5. Travailler ensemble sur l'évolution, l'adaptation des formations d'excellence aux enjeux de recherche et de développement ainsi que sur l'échange de talents et d'expertises au bénéfice des acteurs et de l'économie des deux territoires.**

2 - Rappel des 7 objectifs majeurs de MEDVALLÉE

Rappel des 7 objectifs majeurs de MEDVALLÉE :

1. Fédérer les acteurs et créer des synergies interdisciplinaires
2. Stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation
3. Renforcer l'attractivité et la visibilité internationale du territoire
4. Attirer/former les talents et anticiper sur les métiers de demain
5. Développer des infrastructures performantes et vertueuses
6. Favoriser le recours au digital
7. Construire ensemble une Métropole exemplaire en Santé Globale.



Investir pour le territoire métropolitain, Montpellier Méditerranée Métropole attribue des fonds d'équipements aux communes

- ▶ Affaire 25 rapportée par Renaud CALVAT,
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué aux Finances et à la Coopération
avec les communes

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite accompagner les communes qui font partie de son périmètre dans la réalisation de leurs projets culturels, sportifs, éducatifs, économiques ou d'accessibilité ainsi que les opérations directement en lien avec les enjeux de la transition écologique et du développement durable et ce, pour investir dans le rayonnement du durable du territoire.

Cinq communes vont ainsi bénéficier de fonds d'équipements : Beaulieu, Fabrègues, Pignan, Saint-Geniès-des-Mourges et Pérols.

Commune	Projet	Montant HT du projet	Fonds d'équipement retenu
Beaulieu	Construction d'une éco-halle du marché bellilocien	545 000€	50 000€
Fabrègues	Réhabilitation, extension et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville	2 725 000€	200 000€
Pignan	Création d'une salle multimodale	5 850 000€	200 000€
Saint Geniès des Mourgues	Création d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords	2 685 000€	150 000€
TOTAL			600 000€
Pérols	Il s'agit ici d'une demande de réaffectation de fonds déjà votés au profit de la réhabilitation d'une fontaine historique située aux abords de la Cave coopérative (à la place de la construction d'un bâtiment à vocation associative)	300 000€	150 000€

CONTACTS PRESSE

Nicolas PEREZ
Chef du service presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 06 34 62 08 87
ni.perez@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Sophie LEPAGE
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 69 78 - 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Laure CHAZOILLER
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 19 - 06 02 09 11 38
l.chazouiller@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Emma VEGA
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 34 72 09 - 06 03 87 41 77
e.vega@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Pauline CELLIER
Chargée des relations presse
développement économique
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 46 - 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Malika FARHI
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 47 - 06 21 73 19 77
m.farhi@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr



newsroom.montpellier3m.fr



montpellier
Méditerranée
Métropole